

*DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence*

*Communauté d'Agglomération  
PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION*

**Année 2018  
Séance du 26 septembre 2018**

**N°20**

**Objet : Approbation de la participation de Provence Alpes Agglomération à la nouvelle Charte Forestière du territoire et désignation d'un représentant au comité de suivi**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AILLAUD Sylvie, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNET Brigitte, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle (à partir du rapport n° 11), BRUN Patricia, CASA Chantal, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibault, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MAZAL Ambroise, NICOLOSI Philip, PAUL Gérard, PAYAN Claude, POULEAU Philippe, REINAUDO Gilbert, SERRA Victor, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONATTE Lionel, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine (à partir du rapport n° 2).

**Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole (à partir du rapport n° 11)  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à GUICHARD Francis  
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à GIRARD BEGUIER Laurent

**Etaient représentés :**

AYMES Bernard a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard  
BAUDOU MAUREL Marie Anne a donné pouvoir à THONATTE Lionel  
BONNET Martine a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
COSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul  
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis  
LEDEY Olivier a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à SUZOR Pierre  
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à ESMIOL Gérard  
VILLARON Bruno a donné pouvoir à BLANC Michel  
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à LE CORRE Thibault (au rapport n°1)

**Etaient excusés :**

AUBERT Serge	MAGAUD Marie José
AUZET Guy	MUNOZ MALDONADO Julien
BALIQUE François	PAUL Gilles
BLOT Michel	REBOUL Childéric
CAREL Serge	REINAUDO Patrick
CHATARD Gilles	ROCHAT Jacques
FERAUD Maryline	RONDEAU Daniel
FLORES Sylvain	TONELLI Corinne

***EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'AGGLOMERATION***

L'an deux mille dix-huit et le vingt-six du mois de septembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt du mois de septembre 2018, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Est nommé secrétaire de séance : Philippe BERTRAND**

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 28/09/2018**

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20180926-20\_26092018

**Monsieur Patrick VIVOS, rapporteur, expose ce qui suit :**

Dans la continuité des travaux engagés par la communauté de communes du Pays de Seyne, Provence alpes agglomération souhaite poursuivre les actions destinées à structurer une filière bois sur son territoire.

Un partenariat est envisagé avec la communauté de communes de l'Ubaye – Serre-Ponçon et l'association des communes forestières. Ensemble nous souhaitons répondre au nouvel appel à projet régional permettant de mettre en œuvre une nouvelle charte forestière.

Les objectifs de cette charte sont les suivants :

- Proposer une approche globale en matière de développement territorial et forestier :
- Conforter une politique de gestion durable des forêts
- Assurer la participation de toutes parties prenantes au pilotage du projet
- Organiser une forme de gouvernance permettant une implication forte des élus locaux, dans un contexte post-réforme territoriale.
- Accompagner l'émergence de partenariats d'actions entre élus, propriétaires, gestionnaires, acteurs économiques, associations en vue de mettre en œuvre des actions structurantes pour la filière forêt-bois

Les axes de travail envisagés sont :

**Action 1 : La mise en place d'une nouvelle Charte forestière de territoire partagée entre les acteurs du territoire**

- Rédiger une nouvelle stratégie forestière partagée à l'échelle du nouveau territoire, articulée autour du développement économique forestier, ayant pour finalité de relocaliser la valeur ajoutée des filières forestières au sein même du territoire de Charte
- Mettre en place un plan d'action 2018-2023 destiné à :
  - Généraliser les réussites passées du territoire (gestion de la ressource)
  - Mobiliser plus et mieux les bois des forêts publiques et privées
  - Hiérarchiser les usages de la ressource, prioriser la valorisation des bois en circuits courts et locaux (productions de bois d'œuvre, réseaux de chaleur locaux...)
  - Créer des dynamiques de projets et d'investissements structurants pour les filières bois. Favoriser les logiques de coproduits
  - Prendre en compte la multifonctionnalité des territoires forestiers par des actions transversales ou spécifiques (préciser...)

**Action 2 : L'émergence de nouvelles dynamiques économiques autour de la forêt et du bois**

- Maintenir les dynamiques forestières existantes créées antérieurement par l'animation forestière de la 1ère Charte
- Mobiliser les acteurs autour de la thématique du développement local forestier
- Identifier avec eux les opportunités d'actions et projets structurants à mener : bois d'œuvre, bois énergie, tourisme et loisirs valorisant le patrimoine forestier...

Enfin, les résultats attendus sont :

#### **Sur un plan environnemental :**

- La généralisation d'une gestion raisonnée de la forêt à travers une démarche de certification type PEFC, pour améliorer la ressource, en permettre le renouvellement, et minimiser les impacts environnementaux et paysagers
- La prise en compte de tous les enjeux de la multifonctionnalité forestière

#### **Sur un plan économique :**

- La hiérarchisation des usages de la ressource forestière, en s'appuyant notamment sur le développement de la certification BOIS DES ALPEST<sup>TM</sup>(seule certification permettant de garantir l'origine alpine des bois), sur la valorisation innovante d'essences méconnues localement telles que le pin noir, le pin sylvestre, le pin à crochet...
- la structuration des filières de bois d'œuvre et bois énergie dans une logique de décloisonnement, pour plus de complémentarité entre les coproduits
- le développement des marchés territoriaux en bois d'œuvre et bois énergie pour conserver la valeur ajoutée sur le territoire : chaufferies et réseaux de chaleur utilisant le bois local, bâtiments publics et privés utilisant les bois Alpins certifiés et transformés localement.

#### **Sur un plan social :**

- Créer des emplois sur le territoire à travers la multiplication des circuits courts
- Impliquer les populations et acteurs sur les thématiques de la multifonctionnalité forestière, dans une logique de conciliation des usages
- Développer les complémentarités entre activités (bois / tourisme montagne...)

Le montage du projet « élaboration de la NCFT Ubaye Serre-Ponçon – Provence Alpes Agglomération » implique une part d'autofinancement qui s'élève à 19 680 € (20% du Budget global de 98 400 €). La répartition de cette part entre les collectivités se calcule au prorata de leur surface forestière, à savoir :

- 69 % de 19 680 € pour la CCVUSP = 13 580 € (31 800 ha)
- 31% de 19 680 € pour PAA = 6100 € (14 000 ha)

Il vous est demandé d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à :

- Engager l'opération « nouvelle charte forestière de territoire »
- Signer la convention de partenariat ci-jointe
- Valider la clé de répartition de l'autofinancement
- Engager les crédits afférents à cette opération

Il vous est demandé de procéder à la désignation d'un représentant au comité de suivi :

La candidature de Monsieur VIVOS Patrick est proposée,

En application de l'article 2121-21 du CGCT, un seul candidat ayant été présenté pour le poste à pourvoir, la nomination prend effet immédiatement.

Monsieur VIVOS Patrick est désigné pour représenter la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération au sein du comité de suivi de la nouvelle charte forestière de territoire.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

